

Eichhof Holding AG, Lucerne



Rachat d'actions en vue d'une réduction du capital moyennant l'émission de put options négociables

La société Eichhof Holding SA donne à tous les actionnaires la possibilité de lui proposer de racheter des actions Eichhof nominatives. Eichhof Holding SA a l'intention de racheter maximum 13'683 actions nominatives – soit environ 7,7% du capital émis - d'une valeur nominale totale de CHF 13'683.

Eichhof Holding SA détient 14'491 actions nominatives propres, soit 8.1%% du capital émis. Le 21 décembre, 2004 le capital nominal émis de Eichhof Holding SA s'élève à CHF 177'891, répartis en 177'891 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1.-. Une put option (EINIP) sera attribuée à chacune des 177'891 actions nominatives.

13 options donnent droit à la vente d'une action nominative Eichhof au prix de **CHF 1'450.-**.

Les options sont émises par OZ Bankers AG pour le compte de Eichhof Holding SA et seront cotées à la SWX Swiss Exchange. Les informations détaillées concernant les options sont reprises dans l'annonce de cotation de OZ Bankers AG publiée ce jour.

Eichhof Holding SA et OZ Bankers AG ne disposent d'aucune information non publique qui pourrait influencer de façon notable la décision des actionnaires. Le Conseil d'administration de Eichhof Holding SA propose à l'Assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2004 la destruction des actions rachetées et la réduction correspondante du capital-actions de la société.

Trois actionnaires de Eichhof Holding SA (famille Dubach, famille Keller ainsi que le Marc Rich Group) sont depuis 1997 partenaires dans un accord engageant les actionnaires. Le 21 décembre 2004, ces actionnaires disposent conjointement de 81'968 actions nominatives, soit 46.1% des droits de vote de Eichhof Holding SA. Les actionnaires ou partenaires de l'accord mentionné n'ont pas, dans la mesure du possible, l'intention d'augmenter leur part de droits de vote à la suite du programme de rachat prévu.

Attribution

L'attribution des options sera effectuée par SIS SegalInterSettle AG le 4 janvier 2005 (jour ex). A partir du 4 janvier 2005, les actions nominatives Eichhof seront négociées sans les put options. Le négoce des put options commencera le 6 janvier 2005.

Les actionnaires dont les actions ne se trouvent pas dans un dépôt ouvert auprès d'une banque seront informés séparément par la société.

Durée de l'offre

Les options doivent être exercées le 20 janvier 2005 avant 14 h 00 (arrivée) auprès de OZ Bankers AG moyennant déclaration écrite.

Prix de rachat (prix d'exercice) par action nominative

CHF 1'450.- brut, sous déduction de l'impôt anticipé (35 % de la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale), soit CHF 942.85 net.

Exécution

OZ Bankers AG

Churerstrasse 47

8808 Pfäffikon SZ

Téléphone: +41 1 215 63 60

Téléfax: +41 1 215 63 90

Versement du prix de rachat et livraison des titres

Les actions nominatives doivent être livrées et le prix de rachat versé le 25 janvier 2005.

Frais

Le versement du prix de rachat est effectué par OZ Bankers AG sans frais pour les actionnaires annonçant des titres de Eichhof Holding SA.

Impôt anticipé

Les administrations fiscales qualifient le rachat d'actions de liquidation partielle; l'impôt anticipé peut être récupéré par les vendeurs d'actions qui remplissent les conditions légales. 35 % de la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale est déduit du prix de rachat et versé à l'Administration fédérale des contributions. Le droit au remboursement dépend de la situation fiscale individuelle de chaque vendeur.

Droit de timbre

Le rachat d'actions propres en vue d'une réduction du capital n'est pas soumis au droit de timbre de négoce. L'émission, le négoce et l'exercice des put options sont également exempts du droit de timbre.

Impôt fédéral direct

Pour l'actionnaire qui détient des actions nominatives dans sa fortune privée, la vente des actions à Eichhof Holding SA constitue, en raison de la théorie de la liquidation partielle directe, un revenu imposable à concurrence de la différence entre la valeur nominale et le prix de rachat.

L'actionnaire qui détient des actions nominatives dans sa fortune commerciale réalise un gain imposable à concurrence de la différence entre la valeur comptable et le prix de rachat des actions (principe de la valeur comptable).

Droit applicable et for

L'offre relève du droit suisse. Le for exclusif est Lucerne.

Lucerne, le 4 janvier 2005

Eichhof Holding SA
Le Président du Conseil d'administration

| | |
|---|-------------------------|
| Numéro de valeur des actions nominatives: 853.104 | code ISIN: CH0008531045 |
| Numéro de valeur de l'option put EINIP: 2024.956 | code ISIN: CH0020249568 |